



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 5 mars 2015

PRIME COLLECTIVE D'INTERESSEMENT : L'INSUPPORTABLE PROVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

De report en report, ce Comité Technique de Réseau, présidé par Hugues Perrin, directeur des ressources humaines, le Directeur Général ayant manifestement mieux à faire, et, principalement consacré au bilan de la formation professionnelle a abouti à étudier le bilan 2013 et les perspectives 2014 quasiment au printemps 2015. C'est dire l'intérêt de la discussion. En outre, les conclusions de l'administration s'agissant des HEA administratifs présentées également à ce CTR se situent en nette régression notamment pour les IDiv HC et les IP par rapport aux discussions de la RTA du 19 septembre.

Par ailleurs, des propositions concrètes de la Direction Générale relatives à la prime collective de performance ont été portées à la connaissance du Ministre sans aucune discussion préalable à la DGFIP. Il s'agit d'une insupportable provocation du directeur général qui compte faire 18 millions d'euros d'économies sur le dos des agents, leur faisant financer ainsi les réformes qui

aboutiront à la suppression de leur emploi. Parallèlement, la circulaire du 18 février du 1^{er} Ministre aux préfets de régions constitue un démenti flagrant aux propos lénifiants du Directeur Général concernant l'impact de la réforme territoriale sur les services de la DGFIP.

En conséquence, face à une Direction Générale qui non seulement n'écoute pas les légitimes revendications des personnels mais ignore leurs inquiétudes, qui, de surcroît avance masquée au point que certaines informations nous arrivent par l'extérieur, la délégation **F.O.-DGFIP** a indiqué qu'elle quitterait la séance à l'issue des déclarations liminaires et demandé une interruption de séance.

Solidaires et la CGT se sont ralliés à cette position et ont également quitté la séance. Nous avons collectivement demandé la tenue rapide d'un GT du CTR spécifique à la formation professionnelle qui aborderait enfin les orientations pour 2015 et après.

**Rendez- vous le 9 avril,
grève générale interprofessionnelle et manifestations**

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Avant d'en venir à l'ordre du jour de ce Comité Technique de Réseau, vous nous permettrez d'évoquer quelques éléments de contexte tant général que ministériel.

Passé, en effet, ce qu'il est convenu de nommer aujourd'hui « l'esprit du 11 janvier », tout se passe d'une manière donnant à s'y méprendre l'impression que toute forme de revendication émanant des salariés du public comme du privé, devrait se diluer dans une unité nationale de façade.

À ce titre, les discussions en cours sur le projet de loi dit « Macron » sont emblématiques d'une politique visant uniquement à satisfaire à marche forcée les exigences du pacte de stabilité et à donner des gages à la commission européenne.

Or, pour Force Ouvrière, ce n'est ni en détricotant le code du travail ni en organisant le recul programmé de l'État que l'on restaurera le pacte républicain dans l'esprit de bon nombre de nos concitoyens.

S'agissant de la réforme territoriale de l'État, la récente circulaire du 1^{er} Ministre aux préfets de région démontre s'il en était besoin, que contrairement à vos assertions rassurantes, les services déconcentrés de la DGFIP risquent d'être fortement impactés dans ce cadre.

Si nous en croyons vos propos du CTR de janvier, les modifications envisagées seraient au pire la suppression des paieries régionales actuellement implantées dans les chefs lieux de régions qui disparaîtraient et la transformation de certaines DRFiP en DDFiP.

Or, le contenu de la circulaire précitée invitant les préfets de région à associer à leur réflexion, entre autres, les directeurs régionaux des Finances Publiques nous conforte dans l'analyse selon laquelle les futurs schémas des DDR/FiP seraient beaucoup plus avancés que ce que vous voulez bien nous dire.

Nos échanges récents s'agissant de la RGME (Révision Générale des Missions de l'Etat) auraient pu, dans le cadre d'un dialogue social de qualité, être pour vous l'occasion de nous donner des éléments de réflexion nous permettant d'appréhender l'avenir du réseau d'une manière globale et ainsi nous mettre à égalité d'information avec vos équipes.

Au contraire, vous avez délibérément choisi de n'évoquer avec les organisations syndicales que 3 thèmes précis dans l'unique but de rechercher une forme de caution de notre part.

Échanger avec les Organisations Syndicales en toute transparence aurait pu nous permettre d'organiser en amont le dialogue social en région dans l'intérêt des agents de la DGFIP. Il apparaît de plus en plus nettement que la Direction Générale avance masquée et s'apprête à mettre les représentants des personnels devant le fait accompli d'une réforme de nos services arrivant de l'extérieur, tout en évitant soigneusement toute véritable discussion en interne.

F.O.-DGFIP n'a jamais recherché la co-gestion. Pour autant, il existe des limites à ce que nous pouvons accepter en termes de dissimulation et de désinformation.

Nous en voulons pour preuve les documents de travail du prochain GT ministériel relatif aux mesures dites catégorielles. Il y figure notamment les propositions de la DGFIP en matière d'évolution du dispositif d'intéressement collectif à la performance ; « la DGFIP envisage de procéder à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service et de mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes ».

Pour **F.O.-DGFIP**, cette orientation préfigure la prime au démantèlement du réseau et au zèle des directions locales en la matière. Cette proposition contient, en outre, en filigrane l'idée que les personnels pourraient accepter une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions en échange d'une prime, c'est inacceptable tant sur la forme que sur le fond.

Pourriez-vous, Monsieur le Président, nous préciser à quel moment et dans quelle instance nous en avons discuté en amont de ce GT Ministériel ?

Croyez-vous que nous allons nous satisfaire d'une future concertation au niveau directionnel alors même que vous avez déjà indiqué l'orientation de vos choix aux Ministres ?

Sans doute, envisagez-vous de procéder de la sorte s'agissant de la réforme territoriale soit, lancer la concertation après la décision et uniquement dans le but d'en discuter la déclinaison ?

Quant-aux propositions en matière de plan de qualification, pouvez-vous imaginer une seconde que les personnels de la DGFIP pourront s'en satisfaire ?

Monsieur le Président, vous vous moquez des agents et de leurs représentants. Le dialogue social ne vous intéresse, ainsi que nous vous l'avons déjà exprimé, que dans la mesure où il vous permet de pouvoir dire au Ministre que vous avez échangé avec les Organisations Syndicales sur tel ou tel sujet.

Venons en enfin au point principal de l'ordre du jour : la formation professionnelle ou plutôt le bilan 2013 et les perspectives 2014. Faut-il vous rappeler que nous sommes bientôt au printemps 2015 ? Ce sujet initialement prévu lors du CTR du 30 septembre, date déjà très tardive, n'a pu être traité compte tenu de votre insistance à nous faire avaliser la circulaire concernant les restrictions d'ouverture au public.

Pour **F.O.-DGFIP** une appréhension correcte du sujet nécessiterait que le bilan de l'année N-1 soit évoqué au printemps N et que les perspectives pour l'année N puissent être discutées à l'automne N-1.

Les documents fournis n'ont pas évolué depuis le mois d'octobre alors que ce délai aurait normalement dû permettre de les compléter avec des éléments sur 2014.

De report en report, discuter en N+2 du bilan de la formation professionnelle de l'année N finit par présenter un intérêt plus que limité. Ceci témoigne d'un mépris affiché de plus en plus ouvertement pour les personnels, leurs représentants et tous les acteurs de la formation professionnelle.

Pour **F.O.-DGFIP**, la formation professionnelle initiale et continue constitue le point d'appui de la construction d'une nouvelle administration économique et financière digne de ce nom. Au contraire et vous nous passerez l'expression, à la DGFIP, on « mégote » sur à peu près tout, le leitmotiv étant : « Il ne faut pas que ça coûte ».

Cette stratégie à très courte vue, participe largement à la dégradation continue des conditions de travail.

Il est urgent de sortir enfin de cette logique marchande destructrice d'emplois et de la qualité du service.

Il faudrait au contraire renforcer les moyens en personnels et combler la vacance d'emploi en commençant par l'appel de l'intégralité des listes complémentaires. Le niveau de la vacance d'emplois dans les services en arrive bien au-delà de la limite du supportable.

Le 9 avril, les salariés de ce pays, du privé, comme du public, manifesteront leur exaspération et **F.O.-DGFIP** s'associe pleinement à ce mouvement dont la Confédération F.O. est à l'initiative.

Quant à nous, nous allons vous donner satisfaction, puisque vous ne nous écoutez pas, vous ne serez pas non plus obligés de nous entendre car, nous ne cautionnerons pas plus longtemps cette parodie de dialogue. Les discussions en matière de dialogue social ont été reportées alors que pour **F.O.-DGFIP**, il y a au contraire urgence à en discuter.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu